

CONVOCAATION A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqués à la réunion du Conseil municipal le 27 juin 2022 à 19 heures 30 en Salle du Conseil municipal.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour.

En attente de nous retrouver, je vous prie d'agr eer, Madame, Monsieur, ma consid eration distingu ee.

Le Maire de Bussy-Saint-Georges,

Yann DUBOSC



POUVOIR

Je soussign e(e),..... donne pouvoir   :

M.....

Pour me repr esenter   la r eunion du Conseil municipal

Du:

A BUSSY-SAINT-GEORGES LE :

Signature :

Ordre du jour

- ✚ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 21 avril 2022.

INTERCOMMUNALITE

- 1 - Information au Conseil municipal : Madame Valérie VONGCHANH, Conseillère communautaire.

CONSEIL MUNICIPAL

- 2 - Installation d'un Conseiller municipal.
3 - Indemnités de fonction au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués.
4 - Majoration des indemnités de fonction au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués.
5 - Modification du Règlement intérieur du Conseil municipal.
6 - Renouvellement d'un représentant du Conseil municipal au Comité directeur de la Caisse des Ecoles.
7 - Renouvellement d'un représentant du Conseil municipal à la Commission de sectorisation et de dérogation scolaires.
8 - Renouvellement d'un membre titulaire de la Commission consultative des services publics locaux.

RESSOURCES ET MOYENS

- 9 - Dissolution du Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP).
10 - Convention de participation financière relative à la réalisation du Groupe Scolaire n° 13 (GS13) Lot P1B dans la ZAC du Centre-Ville à Bussy-Saint-Georges.
11 - Mise à disposition du Conservatoire de musique à la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG).
12 - Convention portant occupation temporaire du domaine public au bénéfice de la société TOTEM France.
13 - Attribution d'une subvention au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) en solidarité avec la population ukrainienne.

RESSOURCES HUMAINES

- 14 - Création d'un poste de directeur(trice) des finances.
15 - Création d'un poste de directeur(trice) de la commande publique et des affaires juridiques.
16 - Création d'un emploi permanent de responsable urbanisme opérationnel à temps complet.
17 - Création du poste de directeur(trice) de la Maison de l'économie et de l'emploi.
18 - Création de quatre postes d'adjoints technique territoriaux à temps complet avec les fonctions d'ATSEM.
19 - Création de quatre nouveaux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (PEC) en administratif.
20 - Transformation d'un poste suite à la réussite d'un concours d'Auxiliaire de puériculture de classe normale.
21 - Intégration directe : transformation d'un poste de Brigadier-Chef principal en poste d'Agent de maîtrise principal.
22 - Mise à jour du tableau des effectifs suite au besoin de recrutement à la médiathèque.
23 - Délibération relative aux contrats d'apprentissage.
24 - Actualisation des études surveillées.
25 - Débat sur la protection sociale complémentaire des agents publics communaux.

SCOLAIRE

26 - Actualisation de la Convention de transfert de données relative à l'obligation scolaire entre la CAF et la Ville.

PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

27 - Actualisation du règlement intérieur des activités péri et extrascolaires.

PETITE ENFANCE

28 - Convention de collaboration entre les établissements scolaires secondaires et la ville de Bussy-Saint-Georges via la ludothèque municipale.

JEUNESSE

29 - Dispositif Promeneur du Net - Prévention Jeunesse.

URBANISME

30 - Création d'une Commission relative à l'urbanisme.

31 - Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bussy-Saint-Georges
Débat en Conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bussy-Saint-Georges.

TECHNIQUE

32 - Adhésion des Communes de Trilbardou et Nanteuil-les-Meaux au Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM).

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

33 - Subventions exceptionnelles aux Associations.

DIVERS

Information du Conseil municipal sur l'utilisation des pouvoirs délégués dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.